Sustainable Development Strategy

SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY 2001-2003

TABLE OF CONTENTS

Message from the Minister

Section I: Introduction

Section II: Departmental Overview

- Departmental Objectives
- Key Partnerships

Section III: Assessing Our Progress

- First CIC Sustainable Development Strategy: 1997-2000
- Audit Results
- Lessons Learned
- Assessment of CIC Sustainable Development Action Plan: 1997-2000

Section IV: Consultations

- Horizontal Coordination
- Consultations on Second CIC Sustainable Development Strategy

Section V: Action Plan

Section VI: Conclusion

- The Path Forward

MESSAGE FROM THE MINISTER

Social well-being, economic growth and the protection of our natural environment are interdependent issues, each of which contributes to promoting sustainable development in Canada. The integration of these issues will help Canadians to sustain our quality of life. For this reason, the Government of Canada has made the promotion of integrated decision making its key sustainable development objective.

This government, committed to the well-being and future of Canada, also recognizes the importance of a well-managed immigration program to our social and economic development. This is reflected in the need to strike a balance between policies and programs that promote family reunification, that focus on the contribution of immigrants to our economy and society, that meet our international commitments with respect to refugees, and that protect the safety and security of Canadians. It is also reflected in my commitment to uphold the values of Canadian citizenship for future generations.

I am pleased to present Citizenship and Immigration Canada's second Sustainable Development Strategy. Building on the lessons learned over the past three years and the valuable feedback we received during consultations with various partners and stakeholders, this strategy moves the Department closer to the successful integration of environmental sustainability into our social and economic development objectives.

Through the implementation of this strategy, we will

- minimize the negative environmental impacts of departmental operations;
- promote greater awareness of sustainable development principles and objectives among departmental staff, clients, partners and stakeholders;
- better integrate environmental considerations into departmental policy development and the decision-making process; and
- promote accountability and ensure compliance.

I am confident that these steps will bring us closer to meeting our sustainable development objectives both now and for generations to come.

The Honourable Elinor Caplan, P.C., M.P.
Minister of Citizenship and Immigration

[top]

SECTION I: INTRODUCTION

Sustainable development is commonly understood to mean development that

meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs. The World Commission on Environment and Development (WCED) illustrated the challenge of sustainable development through two key elements of development: equity and quality of life. The long-term approach to this challenge highlights the economic and social implications of environmental change and, conversely, the environmental impacts of economic and social change.

The Government of Canada is committed to integrating the principles of sustainable development into its decision-making process. This integrated approach has three key elements:

- a long-term focus that seeks to preserve and enhance Canada's economic, social and natural resources capital to improve the quality of people's lives and ensure a continuing legacy for the future;
- a coordinated and integrated approach to decision making that incorporates environmental, social and economic considerations; and
- recognition of the interdependence of domestic and global activities.

As of 1995, all federal departments are required to table a sustainable development strategy (SDS) in Parliament and to update these strategies at least every three years. Each department's strategy should include a plan for integrating sustainable development objectives into departmental policies, programs and operations, as well as identifying performance indicators. The Commissioner of the Environment and Sustainable Development (CESD) holds departments accountable for meeting their commitments through an annual report to Parliament.

Citizenship and Immigration Canada (CIC) tabled its first SDS in Parliament on December 10, 1997. In its 1998 review, the CESD found that CIC's strategy met most of the basic requirements. CIC subsequently reported on progress made in fulfilling its SDS commitments through its annual departmental performance reports.

The present document is CIC's second SDS. It builds upon our original strategy by evaluating our progress, reflecting on the advice and recommendations of key partners and stakeholders, and outlining our strategic priorities and action plan for 2001-2003.

[top]

SECTION II: DEPARTMENTAL OVERVIEW

Departmental Objectives

Citizenship and Immigration Canada's mission is to build a stronger Canada by

- deriving maximum social and economic benefit from the global movement of people;
- maintaining Canada's humanitarian tradition by protecting refugees and others in need of humanitarian protection at home and abroad;
- defining membership in Canadian society and supporting the settlement, adaptation and integration of newcomers; and

- managing access to Canada and protecting the health, safety and security of Canadians.

Key Partnerships

Section 95 of the *Constitution Act, 1867* assigns concurrent legislative authority over immigration to the federal and provincial orders of government, while making federal legislation paramount in situations of conflict. Although the federal government has traditionally played the primary role in the selection of immigrants, the provinces and territories have borne the lion's share of responsibility with regard to settlement and integration [note 1]. The delivery of the immigration and citizenship programs relies upon cooperation with our partners, including provincial and territorial governments, municipal governments, non-governmental organizations and the voluntary sector, all of whom provide important services to immigrants and refugees.

In managing immigration and citizenship programs, CIC works closely with other governmental departments, such as Human Resources Development Canada on labour market issues; the Department of Foreign Affairs and International Trade on international issues; the Canada Customs and Revenue Agency and the Royal Canadian Mounted Police on enforcement issues; and many others. Indeed, immigration policy development requires an increasingly horizontal approach that cuts across all government departments. The Department also supports Canada's humanitarian mission and related international commitments by setting the framework for and managing the government's refugee policies and programs, and administering those programs in partnership with the Immigration and Refugee Board. More generally, the Department works with a number of international partners and agencies such as the United Nations High Commissioner for Refugees, the International Organization for Migration and others to advance Canada's interests on a range of immigration and refugee policies and programs.

CIC Role in Sustainable Development

"The long-term economic and social well-being of every Canadian depends on the state of our natural environment." Speech from the Throne, 1999

Since its creation as a department, CIC has been committed to ensuring that immigration continues to be of net economic and social benefit to Canada. On the economic side, for example, immigration contributes significantly to meeting labour market needs and facilitating tourism. With respect to social benefits, CIC contributes through family reunification, humanitarian assistance to refugees and our work in support of the settlement of immigrants.

As a result, the Department continuously monitors and evaluates international and domestic events that could affect the economic and social benefits of immigration. For example, changes in the push and pull factors for immigration, source countries, the qualifications of prospective immigrants and domestic labour market circumstances all have an impact on the level and mix of immigrants seeking to enter Canada as well as their settlement needs. In addition, the social and economic conditions that newcomers encounter upon arrival can have a major effect on whether newcomers successfully integrate into the Canadian way of life.

With over 4,500 employees in offices across Canada and around the world, it is clear that

The poor are both victims

CIC's programs and operations do have an impact on our biophysical environment. The Department is therefore conscious of the need to conduct its operations in an environmentally sensitive manner. Beyond this, however, much work remains to be done to integrate environmental considerations into citizenship and immigration policies and programs.

and agents of environmental damage." *World Development Report, World Bank,* 1992

International migration is related in many complex ways to environmental sustainability. The scarcity of resources (e.g., famine, energy shortages), environmental degradation (e.g., pollution, deforestation), natural disasters (e.g., earthquakes, epidemic diseases) and severe climate changes (e.g., drought, flooding) can displace large numbers of people and be important push factors for international migration. Perceptions of Canada's abundant natural resources, wide-open spaces and clean environment have played and will continue to play a role in attracting newcomers, in addition to broader considerations of a democratic and open society and an economy that offers opportunities for newcomers and their families.

Globalization means that international travel and migration are likely to increase. From an environmental perspective, increased mobility increases the potential risk of new foods, plants and organisms being introduced into sensitive ecosystems. There is also the risk of new strains of disease spreading more quickly between populations. Although these issues are of serious concern and are subject to various domestic and international screening processes, the risks must be balanced against the benefits of globalization and the freer international movement of goods, services and people. For example, the recruitment of highly skilled workers means that Canada could benefit from environmental knowledge, skills and technologies. Similarly, international students can be agents of technology and knowledge transfer for environmental management issues. Immigrants also bring with them different values and practices that can offer new perspectives on environmental protection and sustainable development. Moreover, successful integration strategies can raise awareness among newcomers of the value Canadians place on a clean environment.

Nationally, immigration is an increasingly important component of population growth. Over the last century, net immigration accounted for about one-fifth of total population growth in Canada. More recently, between 1991 and 1996, immigration was responsible for more than half of Canada's population growth and 70% of labour market growth. The decline in the rate of natural increase (the excess number of births over deaths), mostly attributable to declining average fertility rates, has been a cause for concern in Canada as in most developed countries. While immigration can neither fully replace declining populations nor change the dependency ratio associated with these demographic trends, it is an important tool in addressing demographic challenges.

The impact of immigration is also increasingly concentrated in particular geographic areas. For example, Canada's four largest provinces received approximately 95% of all immigrants to Canada in 1999, and 71% of all immigrants settle in Toronto, Vancouver and Montréal. This trend is explained by the fact that Canada, like other developing countries, is undergoing rapid urbanization and newcomers, like native-born Canadians, settle where economic and social prospects are best.

"A long-term focus seeking to preserve and enhance economic, social and natural capital in order to improve the quality of people's lives and ensure a continuing legacy for the future." Leaders' Forum on Sustainable Development, 2000

Experts have somewhat differing views on the effects of population growth on the natural environment. Some argue that population growth, in and of itself, is less important than the way in which people interact with their environment, and that these interactions (i.e., patterns of production and consumption) are the result of complex socio-economic factors. Others argue that any increase exerts additional pressure on the environment and that we must limit the rate of growth to sustain limited resources. Most would agree that just as biologists must be concerned with the "carrying capacity" of an ecosystem undergoing rapid change, so too must social scientists and economists be concerned with the effects of large influxes of new inhabitants on communities.

Clearly, there are both environmental costs and benefits to international migration, just as there are both social and economic costs and benefits. The challenge for decision makers is to assess and balance these considerations in related decision-making processes to ensure that Canada continues to maximize the benefits and minimize the costs. Indeed, this is the very challenge of sustainable development.

It is also clear that we will have to take advantage of every opportunity to work with our partners in the federal government to address our sustainable development challenges. Achieving the objective of integrated decision making will require all departments to work closely together to address this important horizontal issue.

CIC has an established social and economic mandate; less clear is the relationship of immigration to the biophysical environment. The levers under our authority do not allow us to control settlement patterns or minimize the corresponding environmental impacts of newcomers. Further, there is no evidence that, once people have arrived in Canada, their behaviour toward the environment varies significantly from individuals born in Canada.

Thus, the task is to develop the information necessary to make informed judgments, raise awareness among all those interested in migration issues so that environmental considerations can be brought to the fore, bring this added perspective to our policy development and decision-making process, and ensure that we use this three-year period to work toward the full integration of the environmental dimension of sustainable development into our ongoing commitment to social and economic sustainability and development.

[top]

SECTION III: ASSESSING OUR PROGRESS

First CIC Sustainable Development Strategy: 1997-2000

CIC's first SDS outlined the Department's strategic priorities and a plan for implementing the various steps. These included:

1. deriving maximum social and economic benefit for Canada from the global movement of people and protecting refugees and people in need of humanitarian assistance;
2. defining membership in Canadian society, enhancing the role of Canadian citizenship, and supporting the settlement, adaptation and integration of newcomers;
3. preserving the integrity of Canada's citizenship, immigration and refugee

programs and protecting the health, safety, security and well-being of Canadian society; and

4. promoting organizational effectiveness and supporting the Department in adapting to its changing environment through the management of resources, information and partnerships.

The strategic priorities outlined in CIC's first SDS reflected the view that the Department's policies and programs were more directly related to ensuring social and economic sustainability than environmental sustainability. Consequently, the Department's SDS objectives were based on the "business line" objectives established through the Planning, Reporting and Accountability Structure.

One of the drawbacks of attempting to integrate sustainable development objectives into the departmental mandate is the perception that the strategies represent less of a commitment to change than a restatement of the status quo. As the CESD's past audits revealed, departments tended to describe ongoing or routine practices without indicating whether objectives had been achieved. However, since Canada's immigration, refugee and citizenship programs are affected by many complex social and economic trends in the domestic and international environments, it is particularly difficult to isolate indicators that accurately measure the social and economic sustainability of these programs.

As the chart on the following pages indicates, CIC made progress in meeting many of its commitments, particularly in the areas of raising awareness among staff through communications activities and the greening of departmental operations. The Department's recycling programs are well established and have become part of the corporate culture. However, there are areas where CIC's progress fell short of expectations. For example, CIC did not make significant progress in integrating environmental considerations into its policy development and decision-making processes. Cooperation with other government departments on issues of common concern was limited because of resource constraints and competing operational and workload pressures. There was also inadequate monitoring of progress and, because of the lack of clear performance indicators, corrective action was often not implemented.

Like many other federal departments and agencies, CIC recognizes that our SDS is an ongoing process of learning from experience and undertaking corrective action to achieve intended results. Thus, regular assessment of our strategy provides us with a basis for continued improvement. Generally, the task of developing a dialogue with partners and identifying indicators to measure how sustainable development can be factored into decision-making processes remains both a challenge and an opportunity.

Audit Results

The general findings of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development pointed to

- a lack of clear and measurable targets and the perception that the strategies represent less of a commitment to promoting sustainable development than a restatement of the status quo. Studies also revealed that departments tended to describe ongoing or routine practices and there was no clear indication of whether objectives had been met;
- the importance of government departments working together to develop and use common indicators in areas where they pursue common objectives;

- the need to apply sound management practices so that significant improvements can be made in protecting the environment and promoting sustainable development;
- the need to acquire and use environmental information for effective management as well as the integration of environmental information into decision making;
- significant weaknesses among departments with respect to consultation activities, including limited feedback to participants, which limited both coordination among departments and the participation of senior management.

in 1999, the CESD released a report in which CIC was one of six departments whose management practices with respect to the implementation of sustainable development strategies were assessed. The Commissioner expressed concern over whether action plans would be consistently implemented or the intended results of the strategies achieved. Moreover, in assessing the six departments against the International Organization for Standardization's 14001 environmental management system standard, [note 2] it was observed that they had not yet adopted a systematic approach to identifying their priorities, defining management expectations, assigning accountability for results and identifying related training needs at lower levels in the organization. In addition, the departments had not performed the self-assessments that would facilitate steady improvement.

In addition to the Commissioner's findings, it should be noted that waste audits of solid non-hazardous material generated at national headquarters are conducted each year. While the results on the whole appear to be positive, CIC has committed itself to undertaking more detailed reviews and investigations into opportunities to reduce the generation of waste.

Lessons Learned

The internal and external reviews of CIC's first SDS have led to the identification of a number of lessons learned which will be taken into consideration as the Department pursues the advancement of its sustainable development goals.

Specifically, CIC must work toward developing the appropriate performance measures and targets to assist the achievement of sustainable development objectives. This needs to be accompanied by regular monitoring and assessment of the implementation of the Department's strategy to identify areas requiring corrective action. Equally important is working with others to acquire the information needed to improve our understanding and subsequently strengthen the Department's role both directly and in support of sustainable initiatives. Cooperation with others in activities that explore the various dimensions of sustainable development is integral to advancing our objectives. In addition to a renewed focus on identifying linkages between the Department's actions and their impact on sustainability, CIC will implement mechanisms to promote the incorporation of sustainable development principles into the delivery of the citizenship and immigration programs.

Sustainable development and its application within the CIC mandate is an evolving process. The Department needs to improve its understanding of how sustainable development can be factored into decision-making processes as well as the linkages between sustainability and CIC policies and programs. To that end, CIC has designed plans to build our performance measurement capacity and enhance our knowledge base. To fully understand the impact of our actions on sustainability, the Department will need to improve its data systems,

evaluation programs and research capacity.

Assessment of CIC Sustainable Development Action Plan: 1997-2000

Action to be Taken	Progress
I. To derive maximum social and economic benefit for Canada from the global movement of people and protect refugees and people in need of humanitarian assistance.	
1. In accordance with the *Immigration Act*, continue to recommend annual immigration and refugee levels to the Minister after consultation with the provinces, territories and other people and organizations as the Minister deems appropriate. Promote consultations that provide a framework for input from a sustainable development perspective. Ongoing action.	a) An annual immigration plan is tabled in Parliament every year in accordance with section 7 of the *Immigration Act*. The 2000 Plan will be tabled when Parliament reconvenes. Although consultations on immigration levels were conducted annually with provincial and territorial governments and other key stakeholders, environmental considerations did not figure prominently in these discussions.
2. Develop and implement policies and programs that consider broad horizontal policy issues and that are consistent with Canada's social and economic well-being. Ongoing action.	a) CIC has strengthened its strategic policy and research capacities to consider broad horizontal policy issues. Although an integrated analysis of socio-economic considerations has always been factored into CIC's policy planning process, further work is needed to integrate environmental considerations.
3. Consult broadly with provinces and interest groups on the redesign of new selection criteria for skilled worker immigrants so that highly skilled immigrants (including professionals in environmental fields) with the right mix of human capital attributes would qualify. Action to be completed by December 2000.	a) A discussion paper on the skilled worker selection system was distributed. The proposed models for change focus on the range of an applicant's attributes rather than intended occupation. b) CIC has also introduced the Provincial Nominees Program to facilitate the entry of workers identified by provincial governments as necessary to meet local labour market needs. To date, no programs or regulations have been introduced which specifically target workers with environmental skills or expertise.
4. Consult broadly with provinces and sectoral organizations on the redesign of the Temporary Foreign Worker Program to ensure that the entry of highly skilled workers (including professionals in environmental fields) creates a net economic benefit for	a) CIC and HRDC have redesigned the Temporary Foreign Worker Program and are in the process of implementing the changes. b) CIC has recently deployed

Canada. Action targeted for completion by 1998.	additional resources to improve client service and facilitate the processing of overseas applications, including those of temporary workers.
II. To define membership in Canadian society, enhance the role of Canadian citizenship, and support the settlement, adaptation and integration of newcomers.	
1. Work toward the elimination of barriers to equal access to professions and trades for immigrants by maintaining effective relationships with other federal departments, provincial departments and licensing bodies for the purpose of improving access and encouraging equity. Ongoing action.	a)In October 1999, a national conference was held for all major federal, provincial, territorial and non-governmental stakeholders to examine barriers to interprovincial mobility and the recognition of foreign credentials. b) A number of provinces have joined together to create a credentials assessment service. c) CIC continues to work with HRDC and the provinces and territories to reduce barriers for newcomers seeking access to trades and professions.
2. Strengthen CIC's communications efforts in the area of environmental awareness by developing new content on sustainable development and environmental responsibility in citizenship and immigration material to promote the environmental awareness of newcomers to Canada. Action to be completed in 1999.	a) CIC has included information on sustainable development and the value that Canadians place on a clean environment in publications aimed at newcomers to Canada as well as in material for citizenship applicants.
III. To preserve the integrity of Canada's citizenship, immigration and refugee programs and protect the health, safety, security and well-being of Canadian society.	
1. Develop and implement policies and programs to prevent abuse of Canada's citizenship, immigration and refugee programs and to protect the health, safety and security of Canadians. Ongoing action.	a) CIC continues to cooperate with its domestic and international partners to interdict people who are inadmissible to Canada and to remove organized criminals, terrorists, people guilty of committing war crimes or crimes against humanity, and failed refugee claimants.
IV. To promote organizational effectiveness and support the Department in adapting to its changing environment through the management of resources, information and partnerships.	
1. Design and implement evaluation frameworks that assess the economic, social and cultural impacts of CIC programs, and identify the possible interactions with the environment. Ongoing action.	a) CIC completed six evaluation frameworks in the past fiscal year that will provide the basis for the future evaluation of the impact of CIC programs. An additional four will have been completed by the end of the fiscal year.

2. Integrate the sustainable development strategy reviews and the reporting processes into the annual cycle of CIC's business planning and performance reporting. Integrated report on performance measurement targeted to start in 1999 and integrated planning in 2000.	a) Reports on SDS, including information on our commitments and performance, are included in the annual *Report on Plans and Priorities* and the *Departmental Performance Report*.
3. Incorporate environmental considerations into day-to-day operations through the development and implementation of an environmental management system that will provide a framework for environmental initiatives, with a focus on fleet management, procurement and facilities management (including waste reduction, energy efficiency and water conservation).	a) Details on the progress made are provided below.
Fleet Management	
4. Develop and implement an action plan to comply with the Treasury Board Secretariat's Motor Vehicle Policy. Action to be completed by 1999.	a) Draft plans to comply with the revised TBS Motor Vehicle Policy are completed and currently under internal discussion. b) CIC fully complied with the TBS *Alternative Fuels Act* in fiscal years 1997-1998, 1998-1999 and 1999-2000. c) The Department also explored fleet optimization options by studying the feasibility and cost effectiveness of regional transportation alternatives.
5. Ensure that the new financial system captures personal vehicle daily rentals and taxi expenses by location. Action targeted for completion in 1998.	a) A financial system (SAP) has been implemented that captures daily vehicle rentals and taxi expenses by location.
6. Optimize the fleet by increasing the average annual mileage per vehicle. Action to be completed in 1999.	a) Average annual mileage for CIC's entire fleet increased from 15,933 km in 1997-1998 to 17,626 km in 1998-1999. This represents a 10.6% increase in annual mileage per vehicle, but is still short of the original goal of increasing average annual mileage to 20,000 km.
7. Establish systems and procedures to formalize vehicle allocation and restrict vehicle use for administrative purposes. Action targeted for completion in 1998.	a) Although there has been no progress to date, CIC intends to review the current systems for monitoring use as part of its second SDS.
8. Assess the most fuel-efficient vehicles and practices for CIC	a) The policy has been drafted and a system has been developed to report

activities and establish a policy for their selection. Draft of policy to be completed in 1998. Ongoing identification and replacement of less fuel-efficient vehicles.	on vehicle fuel consumption annually. b) An analysis of vehicle fuel consumption and the purchase of more fuel-efficient vehicles is under way where feasible.
9. Improve the tracking of vehicle maintenance to ensure lowest possible emissions and fuel consumption. To be completed in 1998.	a) Implemented a vehicle management contract to assist in the tracking of all credit card transactions for each vehicle in order to standardize the Department's approach to vehicle maintenance.
10. Communicate and promote the best practices for fleet management.	a) CIC participated in the TBS Fleet Management Committee. b) A national committee to communicate fleet management standards will be re-established.
Procurement	
11. Develop a procurement policy that incorporates environmental considerations, and the roles and responsibilities with regard to management reporting. Action for completion in 1998.	a) An environmental materiel management policy framework has been developed.
12. Develop and disseminate a guide on green procurement to purchasing agents. Action targeted for 1998-1999.	a) The guide for green procurement was not completed because of difficulties encountered in identifying environmentally friendly products. b) CIC will work with partners to identify green products and communicate guidelines to departmental purchasers.
13. Review service contracts to integrate environmental considerations where feasible. Action to be completed in 1998.	a) Various recycled and energy-efficient products are included in service contracts in several regions.
Facilities Management	
14. Contribute to the government's commitment to reducing its waste by participating in programs that support the 4R principles (Reduce, Reuse, Recycle, Recover). Action targeted for completion in 1998-1999.	a) Recycling programs were implemented in all domestic regions. b) Report on opportunities for implementation of new initiatives completed. c) Regional coordinators were assigned to promote 4R initiatives. d) Information messages were communicated to all employees during

	the implementation of the "No Waste" Program at national headquarters and during annual Environment Week activities.
Communications Strategy	
15. Develop a communications strategy that includes a general environmental awareness campaign and its annual review. Action to begin in 1998.	a) CIC sent messages to all staff during the implementation of its Enhanced Recycling Program, and promoted the objectives and principles of sustainable development with CIC employees during the departmental campaign to raise awareness of the environment in 1997, the No-Waste campaign in 1998, and Environment Week in 1999 and 2000. b) Information on CIC's SDS was posted on CIC Explore (Intranet) and on the Department's Internet site to raise awareness of sustainable development.
Partnering	
16. Approach CIC's materiel and facilities partners to encourage them to take a leadership role in incorporating environmental specifications into standing offers, leases and other dealings with materiel and facilities management.	a) Ongoing discussions on all aspects of common expertise and shared responsibilities.

[top]

SECTION IV: CONSULTATIONS

In planning, preparing and developing CIC's second SDS, consultations were held with partners, clients and stakeholders, as well as internally with CIC employees. The objective of these consultations was to solicit input for CIC's sustainable development strategy priorities and to generate ideas on the commitments the Department could pursue within its mandate over the next three years. The responses received from representatives of governmental and non-governmental institutions are summarized below.

Horizontal Coordination

Northern Sustainable Development Strategy

In November 1999, CIC participated in interdepartmental consultations held in Whitehorse, Yellowknife and Iqaluit to develop a federal SDS for Canada's North. CIC prepared a consultation document designed to engage participants in discussions on how to help build sustainable communities from both a northern and an immigration perspective. Participants from the Northwest Territories and

Nunavut indicated a preference for the federal government to focus on improving opportunities and conditions for northerners rather than attracting immigrants to the North. They also indicated that, where immigration does take place, the government's emphasis should be on attracting people who are environmentally conscious and who share northerners' high regard and concern for the land.

Participation in the Leaders' Forum on Sustainable Development

On April 4, 2000, CIC participated in an interdepartmental forum called to discuss the challenges and opportunities facing Canada and to generate options for addressing those challenges. [note 3] The forum brought together senior government officials, NGO leaders, and representatives of environmental groups, Aboriginal organizations and research institutes.

As part of our efforts to better coordinate sustainable development planning and facilitate the integration of the three dimensions of sustainable development, CIC, Canadian Heritage and Human Resources Development Canada developed a discussion paper on the social and cultural aspects of sustainable development. This document stressed the importance of gaining a better understanding of the "three pillars" of sustainable development for an integrated approach to decision making. It also emphasized the need for greater recognition of the interdependence between societies and cultures, economic growth, and the biophysical implications of our activities in sustainable development.

The forum participants concluded that the federal government should articulate a vision, goals and objectives for sustainable development; establish a focus and coordinate departmental activities; and engage Canadians in decision-making processes related to sustainable development.

Consultations on Second CIC Sustainable Development Strategy

During the summer of 2000, CIC developed a document [note 4] that proposed strategic priorities and possible action for advancing sustainable development to reflect the common themes and issues raised during the development of its first SDS and subsequent consultations. The document was shared with other federal departments, provincial and territorial representatives, municipalities, Aboriginal organizations, environmental interest groups, immigrant service organizations, academic institutions and departmental employees. It was also posted on CIC's Internet site to solicit comments from other stakeholders and the general public.

Responses to the document were generally positive. There was broad support for CIC's objectives as well as for the directions and actions proposed to promote sustainable development. Specific issues of concern that were raised during the consultations were grouped into the following categories: promoting awareness of sustainable development; promoting a better understanding of the economic, environmental and social challenges of Canada's immigration policies; and supporting the development of competitive industries by facilitating access to expertise from outside Canada.

a) Promoting Awareness of Sustainable Development

- The view of sustainable development as presented in the strategy should be more global and less national in perspective.
- An updated definition of sustainable development is required that will take economic, social and environmental imperatives into greater account.

- Rather than promoting awareness of sustainable development, it would be more effective to commit the Department to providing meaningful *access* to information on sustainable development.
- The Department must put in place specific targets and measures to encourage sustainable day-to-day operations.
- CIC should communicate the importance of cultural diversity for a vibrant society. Cultural diversity and the conservation of biological diversity are critical issues in sustainable development and essential to maintaining greater social and cultural sustainability.

b) Promoting a Better Understanding of the Economic, Environmental and Social Challenges of Canada's Immigration Policies

- A number of responses stressed the importance of considering regional needs and geographic sustainability.
- Differing views were expressed on the links between policies on population, immigration levels and sustainable development, which received much attention. However, the common theme was a call for the Department to study how immigration and population distribution affect sustainable social, economic and environmental development.
- Economic, social and environmental factors should be included in intergovernmental discussions and consultations on immigration policies.
- CIC can assist communities by supporting their efforts to address issues such as unemployment, underemployment and social cohesion.
- The settlement, adaptation and integration of newcomers contribute to economic sustainability. Better integration means that newcomers become productive more quickly.
- Overall, many comments stressed the need for the strategy to establish clear goals and propose tangible actions in CIC's second SDS.
- Emphasis should also be placed on the study and measurement of the impact of policies and plans, and tangible examples of good long-term planning.

c) Supporting the Development of Competitive Industries by Facilitating Access to Expertise

- CIC needs to strike a balance between attracting and retaining foreign students. and not compromising the sustainable development efforts of other nations by encouraging the students to remain in Canada.
- An investment in skills is needed not only to increase the social, economic and environmental benefits of newcomers, but also to address any integration challenges. Many submissions suggested that an investment in skills must incorporate the removal of barriers to accessing trades and professions.

A refined three-year plan of action has been developed to take into account the comments received from participants during the CIC consultations and an examination of CIC policies and programs. The plan incorporates relevant suggestions, particularly those relating to the need to clearly identify actions, steps, targets and timelines.

[top]

SECTION V: ACTION PLAN

At CIC, the application of the principles of integrated decision making, equity and quality of life has led to a commitment to promoting economic growth, social well-being and the sound management of our biophysical environment. In pursuit of these goals, an action plan has been developed that provides for opportunities to integrate the environmental, economic and social dimensions of sustainable development into the planning and delivery of departmental objectives.

The development of this action plan was influenced by the feedback received from consultations as well as our review of the progress made on meeting the goals of our 1997 strategy. Our plan for 2001-2003 centres on pursuing excellence in the greening of our departmental operations, promoting awareness of sustainable development, strengthening the Department's capacity to engage in integrated decision making, and adopting internal measures to ensure the attainment of intended results.

Sustainable development and its application within the CIC mandate is an evolving process. The Department needs to improve its understanding of sustainable development and the linkages between sustainable development and CIC policies and programs. To that end, CIC has undertaken the challenge of balancing environmental considerations against our broader social and economic goals. This approach is reflected in our objectives, as follows:

- **to minimize the negative environmental impacts of departmental operations** through the development of an environmental management system that addresses fleet, procurement and facilities management issues;
- **to promote awareness of sustainable development principles and objectives** among departmental staff, clients and stakeholders by developing a communications strategy, providing meaningful access to information on sustainable development, and advocating sustainable development as a value of Canadian citizenship;
- **to better integrate environmental considerations into the policy development and decision-making process** by enhancing the Department's knowledge base, applying an environmental perspective to planning, policy and implementation processes, and incorporating strategic environmental assessments within the Memoranda to Cabinet process; and
- **to promote accountability and ensure compliance** by assessing the impact of CIC programs on sustainable development, creating an intradepartmental working group, and developing and implementing performance measurements to assess progress.

The plans incorporated within these objectives reflect CIC's commitment to pursuing the goals identified in our first strategy, refine the commitments relevant to current policies and programs, and develop new approaches to assist in furthering CIC's long-term objective of integrated decision making. The Department will take measures to ensure that the results of the assessment of our first strategy will be used to improve the application of the core concepts of sustainable development in present and future departmental activities.

Action to be Taken	Performance Indicators
I. To minimize the negative environmental impacts of departmental operations.	

1. Communicate to our overseas personnel the Department's support of the Department of Foreign Affairs and International Trade's (DFAIT) measures to "green" facilities abroad, including responding to requests for statistics for baseline measures on energy consumption and procurement practices. *Responsibility: International Region*	a) Ensure that the DFAIT mission checklist is available to Responsibility Centre (RC) managers.
Environmental Management System *Responsibility: Finance and Administration*	
2. Develop a set of indicators in areas of common interest with other government departments.	a) Participate in the interdepartmental Performance Measurement for Sustainable Government Operations Working Group. b) Review of draft indicators (2001). c) Use of indicators to measure performance (2003).
3. Ongoing promotion of the benefits of greening fleet, procurement and facilities management.	a) Distribute policies and information to those responsible for sustainability in fleet, procurement and facilities management (2001). b) Establish a baseline measure that identifies the number of employees who would benefit from awareness sessions in greening fleet, procurement and facilities management (2001). c) Develop awareness sessions on fleet, procurement and facilities management (2001). d) Begin the sessions (2002).
4. Identify and ensure the availability of relevant material on greening initiatives, policies and achievements.	a) Create an environmental management system resource centre (2002-2003).
Fleet	
5. Maximize opportunities to oversee the sustainability of the Department's fleet of vehicles, develop national standards, and introduce a standard approach to maintaining and tracking vehicle utilization data.	a) Re-establishment of the Fleet National Committee (2001). b) Implement national standards for purchasing and maintaining vehicles, and tracking vehicle data (2001).

	c) Identify reporting requirements and the subsequent development of a new vehicle logging method (2001-2002), including: • the number of vehicles; • the number of annual kilometres travelled; • the number of vehicles in the vehicle management system with reported fuel consumption; • the number of vehicles with complete vehicle utilization records; • the regional reporting of monthly odometer readings within the framework of the new vehicle management system (2002-2003).
Procurement	
6. Finalize with lead departments and disseminate the *Guide on Green Procurement Resources* for purchasing agents to RC managers.	a) Green products identified with lead departments (2001). b) Guidelines distributed to all RC managers (2002-2003).
7. Develop and implement a resource depletion reduction strategy.	a) Review current levels of resource consumption in paper and office equipment at NHQ (2001) and evaluate feasibility with regions (2002). b) Establish baseline measures by identifying current paper procurement practices (2001).
Facilities Management	
8. Maximize ongoing opportunities for space optimization and retrofit programs with facility custodians.	a) Identify facilities where space optimization and retrofits would be appropriate (2000-2003).
II. To promote awareness of sustainable development principles and objectives among departmental staff, clients and stakeholders.	
1. Develop a communications strategy to raise staff awareness of sustainable development issues. *Responsibility: Communications; Strategic Policy, Planning and Research; and Finance and Administration*	a) Expand departmental awareness-building events. b) Prepare and disseminate electronic communications material to departmental employees (2001). c) Maintain and update CIC Internet and Intranet sites (ongoing).

	d) Environment Week activities and awards (2001).
2. Provide meaningful access to information on sustainable development. *Responsibility: Integration; International Region; Strategic Policy, Planning and Research; and regional offices*	a) Include a section on sustainable development in *A Newcomer's Introduction to Canada*, a publication distributed abroad to visa-ready immigrants (2001). b) Provide regional offices, missions abroad and service provider organizations with information on sustainable development for display, and to support newcomer orientation sessions (2001).
3. Promote sustainable development as a value of Canadian citizenship. *Responsibility: Integration; and Strategic Policy, Planning and Research*	a) Prepare communications material promoting sustainable development as a citizenship value (2001). b) Citizenship Week (2001): Distribute communications material on the responsibility of newcomers to contribute to the social, economic and environmental well-being of Canada.
III. To better integrate environmental considerations into departmental policy development and the decision-making process.	
1. Enhance CIC's knowledge base by improving the Department's research and analytical capacity. *Responsibility: Strategic Policy, Planning and Research; Metropolis Project; Information Management and Technologies; Global Case Management System Project; Strategic Operational Planning Unit; and Modern Management Office*	a) Acquire research and information on CIC programs through initiatives such as the Global Case Management/Government On-line project, the Data Warehouse, the Performance Measurement Strategy and the Metropolis Project. b) Participate in research networks and working groups to acquire information on and approaches to sustainable development, and to contribute a citizenship and immigration perspective to horizontal policy issues. c) Ensure that policy and program staff and decision makers have access to information required on the social, economic and environmental impacts of CIC policies and programs.
2. Integrate an environmental component within our planning, policy and implementation processes. *Responsibility: Strategic Policy, Planning and Research; Selection; and Integration*	a) Participate in interdepartmental networks through such activities as the Policy Research Initiative and related consultations to determine options for integrating an environmental component within departmental policies and programs

	b) Ensure that sustainable development considerations are taken into account in levels planning consultations with provincial and territorial governments and stakeholders.
3. Incorporate strategic environmental assessments within the Memoranda to Cabinet process. *Responsibility: All branches that prepare Memoranda to Cabinet*	a) Prepare Memoranda to Cabinet that incorporate strategic environmental assessment principles where appropriate (2001).
IV. To promote accountability and ensure compliance.	
1. Assess the impact of CIC programs and identify, where possible, the interactions with the economic, social and environmental dimensions of sustainable development. *Responsibility: Strategic Policy, Planning and Research*	a) All evaluation frameworks to take into account, where applicable, the implications of CIC policies and programs on sustainable development (2001).
2. Create an intradepartmental working group to assess progress on attaining sustainable development objectives. *Responsibility: Strategic Policy, Planning and Research*	a) Annual assessment of sustainable development initiatives to facilitate reporting in the *Departmental Performance Report* and the *Report on Plans and Priorities*.
3. Develop, implement and continually refine performance measures to assess departmental policies and programs. *Responsibility: Strategic Policy, Planning and Research*	a) Prepare and disseminate a framework for performance measurement.

[top]

SECTION VI: CONCLUSION

The Path Forward

The Government of Canada is committed to integrating sustainable development into decision making as an important cornerstone in ensuring a better quality of life for all Canadians, now and in the future. This approach focuses on the long term while fully incorporating social, economic and environmental factors, recognizing the interdependence between domestic and international activities, and promoting partnerships between all sectors of society.

Accompanying the objective of integrated decision making is the promotion of equity and quality of life for all members of society both now and for generations

to come. The significance of these concepts to CIC has become increasingly evident as the Department engages in the process of re-examining its current SDS and explores opportunities for further improvement.

The process of moving up the learning curve at CIC and translating commitments into results will require learning from past strategies, strengthening planning, implementing actions designed to achieve strategic objectives, undertaking corrective action when necessary, and ensuring the provision of support mechanisms. Only by doing so can CIC realistically expect to improve its performance and achieve results.

"Humanity has the ability to make development sustainable–to ensure that it meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs." World Commission on Environment and Development

Attaining a sustainable future requires a commitment to a healthier environment and economy that can enhance the social well-being of individuals in Canada and around the world. These objectives are mutually reinforcing and one cannot be achieved at the expense of the other. The Department will build upon its capacity to assess and address the challenges posed by the environmental, economic and social effects of our policies and programs. Only through the recognition and consistent consideration of these issues can we make the fully informed choices necessary to building our future.

---

1. Under the terms of the Canada-Quebec Accord, Quebec is responsible for determining its own immigration levels, establishing its own selection criteria for independent immigrants, and selecting all independent immigrants and refugees abroad who are destined for Quebec. A number of other provinces have signed agreements with the federal government to provide settlement and integration services. Some provinces also have agreements that provide for more direct involvement in the selection of independent immigrants.

2. The ISO 14001 Environmental Management System is a system of standards for environmental management established by the International Organization for Standardization.

3. A summary of the forum's discussions can be found at http://www.nrtee-trnee.ca/eng/features/archived/Leader's-Forum/LEADERS'-FORUM.htm.

4. This document is available at http://www.cic.gc.ca/english/about/policy/sds/sds-consult-e.html.

Return to Sustainable Development Strategy main menu

About Us | How the System Works | Policy and Legislation

The Department | Visitor Services | Immigrant Services | Refugee Services | Citizenship Services | Applications | On-line Services | News | Publications | Links

Date Published: 2001 02 13

Important Notices

Stratégie de développement durable

STRATÉGIE DE DÉVÉLOPPEMENT DURABLE 2001-2003

TABLE DES MATIÈRES

Message de la ministre

Section I : Introduction

Section II : Aperçu du Ministère

- Objectifs du Ministère
- Principaux partenaires
- Rôle de CIC relativement au développement durable

Section III : Évaluation des progrès réalisés

- La première Stratégie de développement durable de CIC -- 1997-2000)
- Résultats des vérifications
- Leçons tirées
- Évaluation du Plan d'action de CIC en matière de développement durable -- 1997-2000)

Section IV : Consultations

- Coordination horizontale
- Consultations sur la deuxième Stratégie de développement durable de CIC

Section V : Plan d'action

Section VI : Conclusion

- La voie du progrès

MESSAGE DE LA MINISTRE

Le bien-être de la société, la croissance économique et la protection de notre milieu naturel sont des enjeux interdépendants, et chacun d'eux contribue à favoriser le développement durable au Canada. L'intégration de ces enjeux aidera les Canadiennes et les Canadiens à maintenir leur qualité de vie. C'est pourquoi le principal objectif du gouvernement canadien en matière de développement durable consiste à encourager une prise de décisions intégrée.

Déterminé à assurer le bien-être et l'avenir du Canada, le gouvernement reconnaît aussi l'importance que revêt un programme d'immigration bien géré pour assurer le développement économique et social du pays. En témoigne la nécessité de trouver un juste milieu entre les politiques et les programmes qui visent à assurer la protection des Canadiennes et des Canadiens et ceux qui ont été conçus pour favoriser la réunion des familles, tirer parti de la contribution que les immigrants peuvent apporter à la vie économique et sociale, et respecter nos engagements internationaux à l'égard des réfugiés. En témoigne également l'engagement que j'ai pris de soutenir les valeurs attachées à la citoyenneté canadienne pour les générations à venir.

Je suis heureuse de présenter la deuxième Stratégie de développement durable de Citoyenneté et Immigration Canada. S'appuyant sur les leçons tirées au cours des trois dernières années et les précieux commentaires obtenus lors de consultations menées auprès de divers partenaires et intervenants, cette stratégie permet au Ministère de se rapprocher du but poursuivi : intégrer la durabilité environnementale aux objectifs en matière de développement économique et social.

En appliquant cette stratégie, nous allons :

- réduire le plus possible les effets néfastes que les activités du Ministère peuvent avoir sur l'environnement;
- sensibiliser davantage le personnel, les clients, les partenaires et les intervenants du Ministère aux principes et objectifs du développement durable;
- mieux intégrer les considérations environnementales aux processus ministériels d'élaboration de politiques et de prise de décisions;
- promouvoir la reddition de comptes et assurer la conformité.

Je suis persuadée que ces mesures nous aideront à progresser vers l'atteinte de nos objectifs en matière de développement durable, pour les générations actuelles et à venir.

La ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration,
L'honorable Elinor Caplan, c.p., députée

[haut]

SECTION I : INTRODUCTION

On s'entend généralement pour considérer que le développement durable consiste à répondre aux besoins actuels sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. Pour illustrer le défi présenté par le développement durable, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) a invoqué deux composantes essentielles du développement : l'équité et la qualité de vie. L'approche à long terme de ce défi fait ressortir les conséquences des changements environnementaux pour la vie économique et sociale, et, inversement, les conséquences des changements sociaux et économiques pour l'environnement.

Le gouvernement du Canada est déterminé à intégrer les principes du développement durable à ses processus décisionnels. Cette démarche d'intégration comporte trois éléments clés :

- une vision à long terme afin de sauvegarder et d'accroître le capital économique, social et naturel du Canada de manière à améliorer la qualité de vie des personnes et à assurer la pérennité des ressources;
- un processus de prise de décisions coordonné et intégré tenant compte des considérations environnementales, sociales et économiques;
- la reconnaissance de l'interdépendance des activités menées au Canada et à l'échelle mondiale.

Depuis 1995, tous les ministères fédéraux sont tenus de présenter une Stratégie de développement durable au Parlement et de mettre à jour ces stratégies au moins tous les trois ans. Chaque stratégie doit s'assortir d'un plan à suivre pour intégrer les objectifs du développement durable aux politiques, programmes et activités du Ministère, ainsi que pour définir des indicateurs de rendement. Le commissaire à l'environnement et au développement durable tient les ministères responsables du respect de leurs engagements en présentant un rapport annuel au Parlement.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a déposé sa première Stratégie de développement durable au Parlement le 10 décembre 1997. Lorsqu'il l'a examinée en 1998, le commissaire a conclu que la stratégie de CIC répondait à la plupart des exigences de base. CIC a ensuite fait état, dans ses rapports annuels sur le rendement du Ministère, des progrès réalisés en vue de remplir les engagements énoncés dans sa stratégie.

Le présent document présente la deuxième Stratégie de développement durable de CIC. Mettant à profit la première stratégie, on y évalue les progrès réalisés, on se penche sur les recommandations et conseils formulés par les principaux intervenants et partenaires, et on y expose les priorités stratégiques ainsi que le plan d'action du Ministère pour 2001-2003.

[haut]

SECTION II : APERÇU DU MINISTÈRE

Objectifs du Ministère

Citoyenneté et Immigration Canada a pour mission de bâtir un Canada plus fort. Pour ce faire, il :

- tire un maximum d'avantages économiques et sociaux du mouvement international des personnes;
- maintient la tradition humanitaire du Canada en protégeant, au Canada et à l'étranger, les réfugiés ainsi que les personnes requérant une protection humanitaire;
- définit l'appartenance à la société canadienne et appuie l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants;
- contrôle l'accès au Canada, protège la santé des Canadiennes et des Canadiens et assure leur sécurité.

Principaux partenaires

L'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867* attribue simultanément aux gouvernements fédéral et provinciaux le pouvoir de décréter des lois en matière d'immigration, et prévoit que la législation fédérale l'emporte en cas de conflit. Même si le gouvernement fédéral a toujours joué le rôle principal dans la sélection des immigrants, les provinces et les territoires assument la plupart des responsabilités touchant l'établissement et l'intégration [note 1]. Pour mettre en oeuvre les programmes d'immigration et de citoyenneté, le Ministère a besoin de la collaboration de ses partenaires, y compris celle des gouvernements provinciaux et territoriaux, des administrations municipales, des organisations non gouvernementales et du secteur bénévole. Tous dispensent en effet des services importants aux immigrants et aux réfugiés.

Pour gérer les programmes d'immigration et de citoyenneté, CIC travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, notamment : Développement des ressources humaines Canada, relativement au marché du travail; le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à propos des questions internationales; l'Agence des douanes et du revenu du Canada et la Gendarmerie royale du Canada, en ce qui concerne l'exécution de la loi; ainsi que de nombreux autres ministères. En effet, l'élaboration de la politique d'immigration exige une démarche de plus en plus horizontale, qui touche tous les ministères du gouvernement. Le Ministère soutient aussi la mission humanitaire du Canada et les engagements internationaux qui en découlent. À cette fin, il établit les grandes lignes des politiques et des programmes du gouvernement en matière de protection des réfugiés, en assure la gestion, et administre ces programmes de concert avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. De façon plus générale, le Ministère travaille avec un certain nombre de partenaires et d'organismes internationaux, comme le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, et plusieurs autres, afin de défendre les intérêts du Canada relativement à divers programmes et politiques touchant les réfugiés et l'immigration.

Rôle de CIC relativement au développement durable

Depuis son institution comme ministère, CIC veille à ce que l'immigration continue de procurer des avantages sociaux et

« Le bien-être à long terme de chaque Canadien et

économiques nets au Canada. Du point de vue économique, par exemple, l'immigration contribue dans une large mesure à répondre aux besoins en main-d'oeuvre et à favoriser le tourisme. Quant aux retombées sociales, la contribution de CIC passe par la réunion des familles, l'aide humanitaire aux réfugiés et le soutien à l'établissement des immigrants.

Canadienne sur le plan social et économique dépend de l'état de l'environnement naturel. » Discours du Trône, 1999

Par conséquent, le Ministère suit et évalue continuellement les événements nationaux et internationaux qui pourraient influer sur les retombées économiques et sociales de l'immigration. Par exemple, les pays sources des immigrants changent, tout comme évoluent les qualifications de ceux-ci, la situation du marché du travail et les facteurs qui poussent les immigrants à quitter un lieu donné et à les attirer dans un autre. Tous ces changements ont une incidence sur le nombre et la catégorie des immigrants qui souhaitent venir au Canada et sur leurs besoins en matière d'établissement. De plus, les conditions économiques et sociales qu'affrontent les immigrants à leur arrivée peuvent influer grandement sur leur capacité de s'intégrer efficacement à la vie canadienne.

Comptant plus de 4500 employés répartis d'un bout à l'autre du Canada et dans le monde, il est clair que CIC, par ses programmes et activités, influe sur notre milieu naturel. Le Ministère est donc conscient du besoin d'exercer ses activités de façon à respecter l'environnement. Cela dit, il reste beaucoup à faire afin d'intégrer les considérations environnementales aux politiques et aux programmes de citoyenneté et d'immigration.

« Les pauvres sont à la fois les victimes et les responsables des dommages infligés à l'environnement. » *Rapport sur le développement dans le monde,* Banque mondiale, 1992

Il existe entre les migrations internationales et la durabilité environnementale de nombreux liens complexes. La rareté des ressources (p. ex., famine, pénuries d'énergie), la dégradation de l'environnement (p. ex., pollution, déboisement), les catastrophes naturelles (p. ex., tremblements de terre, épidémies) et de graves changements climatiques (p. ex., sécheresse, inondation) peuvent occasionner des déplacements massifs et constituer un important facteur d'émigration à l'échelle internationale. Le Canada est perçu comme bénéficiant d'abondantes ressources naturelles, de vastes espaces et d'un environnement sain. Ces perceptions -- associées au fait que le Canada jouit dans l'ensemble d'une économie et d'une société ouvertes et démocratiques offrant de bonnes perspectives aux nouveaux arrivants et à leur famille -- continueront de contribuer à attirer les immigrants.

La mondialisation se traduira probablement par un accroissement des déplacements et des migrations à l'échelle internationale. Du point de vue environnemental, toute augmentation de la mobilité accroît le risque d'introduction de nouveaux aliments, de nouvelles plantes et de nouveaux organismes dans des écosystèmes délicats. On court aussi le risque que de nouvelles souches de maladies se répandent plus rapidement d'une population à l'autre. Même si ces questions sont très préoccupantes et font l'objet de divers processus nationaux et internationaux de dépistage, il faut équilibrer ces risques avec les avantages de la mondialisation et d'une plus libre circulation des biens, des services et des personnes entre les divers pays. Par exemple, le recrutement de travailleurs hautement spécialisés signifie que le Canada pourrait tirer avantage de technologies, de compétences et de connaissances dans le domaine de l'environnement. De la même façon, les étudiants étrangers peuvent servir d'intermédiaires pour transférer les technologies et les connaissances sur

la gestion de l'environnement. De plus, les immigrants apportent avec eux des valeurs et des pratiques différentes susceptibles d'ouvrir de nouvelles perspectives concernant la protection de l'environnement et le développement durable. Des stratégies d'intégration efficaces peuvent aussi sensibiliser les nouveaux arrivants à la valeur que les Canadiennes et les Canadiens accordent à la qualité de l'environnement.

À l'échelle nationale, l'immigration est une composante de plus en plus importante de la croissance de la population. Au cours du siècle dernier, l'immigration nette représentait environ un cinquième de la croissance totale de la population canadienne. Plus récemment, de 1991 à 1996, on pouvait attribuer à l'immigration plus de la moitié de la croissance de la population et 70 % de la croissance du marché du travail. La baisse du taux d'accroissement naturel (excédent des naissances sur les décès) – surtout attribuable à la baisse du taux de fécondité moyen – est une source de préoccupation au Canada, comme dans la plupart des pays développés. Même si l'immigration ne peut ni compenser totalement le fléchissement de la croissance démographique ni changer le rapport de dépendance associé à ces tendances démographiques, elle constitue néanmoins un moyen important de relever les défis dans ce domaine.

Par ailleurs, les immigrants se concentrent de plus en plus dans des régions particulières. Notons, par exemple, que les quatre provinces les plus importantes ont accueilli environ 95 % des immigrants en 1999, et que 71 % des immigrants qui arrivent au Canada s'établissent à Toronto, à Vancouver ou à Montréal. Cette tendance tient au fait que le Canada, comme les autres pays ayant atteint un niveau semblable de développement, fait l'objet d'une urbanisation rapide, et que les nouveaux arrivants – tout comme les personnes nées au Canada – s'établissent là où les perspectives économiques et sociales sont les meilleures.

« Un travail à long terme en vue de préserver et de rehausser le capital économique, social et naturel pour améliorer la qualité de vie des personnes et assurer la pérennité de nos ressources. » Forum des leaders sur le développement durable, 2000

Les experts ont des opinions quelque peu divergentes en ce qui a trait aux effets de la croissance démographique sur l'environnement naturel. Certains avancent que la croissance démographique est en soi moins importante que la façon dont les personnes interagissent avec leur environnement, et que ces interactions (c'est-à-dire, les habitudes de production et de consommation) sont le résultat de facteurs socio-économiques complexes. D'autres font valoir que tout accroissement démographique exerce des pressions supplémentaires sur l'environnement, et qu'il faut limiter le taux de croissance afin d'assurer la durabilité de ressources limitées. La plupart s'entendent pour penser que, tout comme les biologistes se soucient de la « capacité de charge » d'un écosystème en rapide mutation, les spécialistes en sciences sociales et les économistes doivent se préoccuper des répercussions sur les collectivités de l'arrivée d'un nombre important de nouvelles personnes.

De toute évidence, les migrations internationales s'assortissent, sur le plan environnemental comme dans le domaine social et économique, de coûts et d'avantages. Pour les décideurs, le défi consiste à évaluer et à équilibrer ces considérations, de façon à ce que le Canada continue de maximiser les avantages tout en réduisant le plus possible les coûts. C'est exactement là que réside le défi du développement durable.

Il est clair également que le Ministère devra saisir toutes les occasions qui s'offriront à lui pour travailler avec ses partenaires du gouvernement fédéral afin de relever ses défis en matière de développement durable. Pour parvenir à une

prise de décisions intégrée, tous les ministères devront travailler en étroite collaboration sur cette importante question horizontale.

Le mandat de CIC dans le domaine social et économique est bien établi. Le rapport entre l'immigration et le milieu naturel n'est toutefois pas aussi clair. Les leviers dont dispose le Ministère ne lui permettent pas de contrôler les lieux où les immigrants ont tendance à s'établir ni de réduire au minimum les répercussions qui en résultent sur l'environnement. Qui plus est, rien ne prouve que les nouveaux arrivants ont à l'égard de l'environnement un comportement très différent de celui des personnes nées au pays.

La tâche du Ministère est donc la suivante : obtenir l'information nécessaire pour porter des jugements éclairés; sensibiliser les personnes qui s'intéressent aux questions de migrations, pour que les considérations environnementales puissent être mises à l'avant-plan; incorporer ce nouvel élément à son processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions; et, finalement, profiter des trois années dont il dispose pour intégrer pleinement la dimension environnementale du développement durable à l'engagement qu'il a pris d'assurer la durabilité et le développement dans le domaine économique et social.

[haut]

SECTION III : ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS

La première Stratégie de développement durable de CIC (1997-2000)

La première Stratégie de développement durable de CIC présentait les priorités stratégiques du Ministère ainsi qu'un plan pour mettre en oeuvre les mesures suivantes :

1. maximiser les avantages que le mouvement international des personnes offre au Canada, sur le plan social et économique, et protéger les réfugiés ainsi que les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire;
2. définir l'appartenance à la société canadienne, mettre en valeur le rôle de la citoyenneté canadienne et appuyer l'adaptation, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants;
3. préserver l'intégrité des programmes du Canada en matière de citoyenneté, d'immigration et de protection des réfugiés, tout en protégeant la santé de la population canadienne et en assurant sa sécurité et son bien-être;
4. favoriser l'efficacité de l'organisation et aider le Ministère à s'adapter à un milieu en mutation en gérant les ressources, l'information et les partenariats.

Les priorités stratégiques énoncées dans la première Stratégie de développement durable de CIC correspondaient à l'opinion que les politiques et programmes du Ministère étaient plus directement liés à la durabilité économique et sociale qu'à la durabilité environnementale. Par conséquent, les objectifs de la Stratégie étaient fondés sur les objectifs des « secteurs d'activité » établis dans la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation.

L'un des inconvénients qu'il y a à intégrer les objectifs de développement durable au mandat du Ministère est que l'on donne l'impression que les stratégies représentent moins une volonté de changement qu'une réaffirmation du statu quo. Comme l'ont révélé les vérifications antérieures du commissaire à l'environnement et au développement durable, les ministères avaient tendance à décrire les pratiques courantes ou habituelles sans indiquer si les objectifs avaient été atteints. Toutefois, comme les programmes canadiens en matière de citoyenneté, d'immigration et de protection des réfugiés sont sensibles à de nombreuses tendances économiques et sociales complexes à l'échelle nationale et internationale, il est particulièrement difficile d'isoler des indicateurs qui mesurent de façon précise la durabilité économique et sociale de ces programmes.

Comme l'indique le tableau présenté ci-après, CIC a fait des progrès dans nombre de domaines, surtout en ce qui touche la sensibilisation du personnel (au moyen d'activités de communication) et l'écologisation des activités ministérielles. Les programmes de recyclage du Ministère sont bien en place et font désormais partie de la culture organisationnelle. Cependant, il y a des secteurs où CIC n'a pas obtenu les résultats escomptés. Par exemple, CIC a peu réussi à intégrer les considérations environnementales à ses processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions. La coopération avec les autres ministères gouvernementaux dans les dossiers présentant un intérêt commun a été restreinte en raison de ressources limitées, de priorités concurrentes et de pressions dues à la charge de travail. De plus, le suivi des progrès réalisés était inadéquat, et il arrivait souvent que les mesures correctives n'étaient pas mises en oeuvre, faute d'indicateurs de rendement clairs.

Comme de nombreux autres ministères et organismes fédéraux, CIC reconnaît que la Stratégie de développement durable est un processus d'apprentissage permanent, et il prend des mesures correctives afin d'obtenir les résultats escomptés. L'évaluation régulière de sa stratégie lui permet donc d'apporter continuellement des améliorations. D'une façon plus générale, la tâche qui consiste à établir un dialogue avec les partenaires et à définir les indicateurs qui permettront de déterminer comment intégrer le développement durable aux processus décisionnels demeure à la fois un défi à relever et une occasion à saisir.

Résultats des vérifications

Voici les conclusions générales auxquelles est arrivé le commissaire à l'environnement et au développement durable :

- Les ministères manquent d'objectifs clairs et mesurables, et il semble que les stratégies représentent moins un engagement à favoriser le développement durable qu'une réaffirmation du statu quo. Des études révèlent que les ministères ont tendance à décrire les pratiques courantes ou habituelles et que rien n'indique si les objectifs ont été réalisés.
- Il est important que les ministères collaborent à l'élaboration et à l'utilisation d'indicateurs communs dans les domaines où ils poursuivent des objectifs communs.
- Il faut appliquer de saines techniques de gestion afin d'améliorer de façon importante la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.
- Il faut recueillir et utiliser des renseignements sur l'environnement pour assurer une gestion efficace, et intégrer ces renseignements à la prise de décisions.

- On remarque des faiblesses importantes parmi les ministères en ce qui a trait aux consultations : faible rétroaction aux participants, coordination limitée entre les ministères et participation restreinte de la haute direction.

En 1999, le commissaire a publié un rapport dans lequel il évaluait les pratiques de gestion utilisées par six ministères pour mettre en oeuvre les stratégies de développement durable. CIC faisait partie de ces ministères. Le Commissaire s'est demandé si les plans d'action seraient mis en oeuvre de façon uniforme ou si les stratégies donneraient les résultats escomptés. De plus, en évaluant les six ministères en utilisant la norme 14001 [note 2] du système de gestion environnementale de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le commissaire a observé qu'aucun d'eux n'avait encore adopté de démarche systématique pour cerner leurs priorités, définir les attentes de la direction, attribuer la responsabilité des résultats et déterminer les besoins en formation aux échelons inférieurs de l'organisation dans ce domaine. De plus, les ministères n'avaient pas effectué d'auto-évaluation, ce qui aurait facilité une amélioration constante.

Signalons en outre qu'une vérification des déchets solides non dangereux générés par l'administration centrale est effectuée chaque année. Même si, dans l'ensemble, les résultats semblent positifs, CIC s'est engagé à effectuer des enquêtes et des examens plus détaillés sur la possibilité de réduire la production de déchets.

Leçons tirées

Les examens internes et externes de la première Stratégie de développement durable de CIC ont permis de tirer un certain nombre de leçons dont le Ministère tiendra compte pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable.

CIC doit plus précisément travailler à la mise en place de mesures et de cibles adéquates au chapitre du rendement afin d'aider à la réalisation des objectifs du développement durable. Ce travail doit s'accompagner d'une évaluation et d'un contrôle réguliers de la mise en oeuvre de la stratégie du Ministère afin que l'on puisse cerner les secteurs qui exigent des mesures correctives. Autre aspect tout aussi important : la collaboration avec d'autres secteurs en vue d'obtenir l'information nécessaire pour mieux comprendre et ensuite renforcer les rôles du Ministère, de façon directe et à l'appui d'initiatives durables. Pour progresser vers la réalisation des objectifs, il est essentiel de collaborer avec d'autres organismes à des activités permettant d'explorer les diverses dimensions du développement durable. CIC s'attachera de nouveau à étudier les répercussions de ses activités sur la durabilité. Il se dotera en outre de mécanismes pour promouvoir l'intégration des principes du développement durable à l'exécution des programmes de citoyenneté et d'immigration.

Le développement durable et son application dans le cadre du mandat de CIC est un processus en constante évolution. Le Ministère doit mieux comprendre, d'une part, les moyens qu'il peut prendre pour intégrer le développement durable aux processus décisionnels et, d'autre part, les liens qui existent entre la durabilité et les politiques et programmes de CIC. À cette fin, CIC a dressé des plans pour renforcer sa capacité de mesurer le rendement et améliorer ses connaissances. Afin de comprendre pleinement l'impact de ses activités sur la durabilité, le Ministère devra améliorer ses systèmes de données, ses programmes d'évaluation et sa capacité de recherche.

Évaluation du Plan d'action de CIC en matière de développement durable (1997-2000)

Mesure à prendre	Progrès réalisés
I. Maximiser les avantages que le mouvement international des personnes offre au Canada, sur le plan social et économique, et protéger les réfugiés ainsi que les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire.	
1. Conformément à la *Loi sur l'immigration*, continuer à recommander à la Ministre le nombre d'immigrants et de réfugiés à accueillir annuellement, après consultation des provinces, de territoires, et d'autres personnes et organismes jugés appropriés par la ministre. Favoriser la tenue de consultations offrant un cadre pour la communication d'observations ayant trait au développement durable. L'application de cette mesure est en cours.	a) Un plan d'immigration est soumis au Parlement chaque année, conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'immigration*. Le plan pour 2000 sera déposé quand le Parlement reprendra ses activités. Chaque année, on a tenu auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants clés des consultations sur les niveaux d'immigration, mais on s'est peu penché sur les considérations environnementales lors de ces discussions.
2. Élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes tenant compte des grands enjeux stratégiques horizontaux et cadrant avec le bien-être social et économique du Canada. L'application de cette mesure est en cours.	a) CIC a amélioré ses capacités en matière de politique et de recherche stratégiques afin de tenir compte des grands enjeux stratégiques horizontaux. Même si le processus de planification stratégique de CIC a toujours comporté une analyse intégrée des considérations socio-économiques, il y a encore du travail à faire pour intégrer les considérations environnementales.
3. Effectuer de larges consultations auprès des provinces et des groupes d'intérêts au sujet des nouveaux critères de sélection des travailleurs spécialisés immigrants (y compris les professionnels du domaine environnemental) pour que des immigrants hautement qualifiés représentant une bonne combinaison de capital humain puisse être admissible. Échéance prévue pour l'adoption de la mesure : décembre 2000.	a) Un document de travail provisoire sur le mode de sélection des travailleurs qualifiés a été distribué. Les changements proposés concernent les diverses qualités du demandeur plutôt que la profession qu'il envisage d'exercer. b) De plus, CIC a lancé un programme permettant aux provinces de désigner des candidats; ce programme vise à faciliter l'entrée de travailleurs choisis par les gouvernements provinciaux pour répondre à leurs besoins en main-d'oeuvre. Jusqu'à maintenant, on n'a adopté aucun programme ou règlement visant spécifiquement les travailleurs possédant des compétences ou de l'expertise en environnement.
4. Effectuer de larges consultations	a) CIC et DRHC ont remanié le

auprès des gouvernements provinciaux et des organismes sectoriels afin de remanier le programme des travailleurs étrangers temporaires pour mieux s'assurer que l'entrée de travailleurs hautement spécialisés (y compris les professionnels du domaine de l'environnement) crée un avantage économique net pour le Canada. Échéance prévue pour l'adoption de la mesure : 1998.	programme des travailleurs étrangers temporaires et travaillent à sa mise en oeuvre. b) CIC a récemment affecté des ressources supplémentaires afin d'améliorer le service à la clientèle et de faciliter le traitement des demandes présentées à l'étranger, y compris celles des travailleurs temporaires.
II. Définir l'appartenance à la société canadienne, mettre en valeur le rôle de la citoyenneté canadienne et appuyer l'adaptation, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants.	
1. Travailler à supprimer les obstacles que rencontrent les immigrants en matière d'égalité d'accès aux professions et aux métiers, en entretenant des relations efficaces avec les autres ministères fédéraux, les ministères provinciaux et les organismes de réglementation professionnelle, afin de faire avancer ce dossier et d'encourager l'équité. L'application de cette mesure est en cours.	a) En octobre 1999, les principaux intervenants fédéraux, provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux se sont réunis à l'occasion d'une conférence nationale afin d'examiner les obstacles à la mobilité interprovinciale et à la reconnaissance des titres de compétence. b) Un certain nombre de provinces ont conjointement créé un service d'évaluation des titres de compétence. c) CIC continue de travailler avec DRHC, les provinces et les territoires en vue de réduire les obstacles qui empêchent les nouveaux arrivants d'avoir accès aux métiers et aux professions.
2. Renforcer les efforts de communication accomplis par CIC pour sensibiliser les nouveaux arrivants à la protection de l'environnement en ajoutant, dans la documentation sur la citoyenneté et l'immigration, de nouveaux renseignements sur le développement durable et les responsabilités à l'égard de la protection de l'environnement, afin de favoriser une prise de conscience chez les nouveaux arrivants. Échéance prévue pour l'adoption de la mesure : 1999.	a) CIC a ajouté, dans les publications destinées aux nouveaux arrivants et les documents à l'intention des demandeurs de la citoyenneté, de l'information sur le développement durable et la valeur qu'accordent les Canadiennes et les Canadiens à la qualité de l'environnement.
III. Préserver l'intégrité des programmes du Canada en matière de citoyenneté, d'immigration et de protection des réfugiés, tout en protégeant la santé de la population canadienne et en assurant sa sécurité et son bien-être.	
1. Élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes destinés	a) CIC continue de coopérer avec ses partenaires nationaux et

à empêcher que l'on recoure de façon abusive aux programmes du Canada en matière de citoyenneté, d'immigration et de protection des réfugiés; à protéger la santé de la population canadienne et à assurer sa sécurité. L'application de cette mesure est en cours.	internationaux en vue d'intercepter les personnes non admissibles et de renvoyer les individus impliqués dans le crime organisé, les terroristes, les personnes reconnues coupables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, et les demandeurs déboutés.
IV. Favoriser l'efficacité de l'organisation et aider le Ministère à s'adapter à un milieu en mutation en gérant les ressources, l'information et les partenariats.	
1. Concevoir et appliquer des cadres d'évaluation visant à évaluer les impacts économiques, sociaux et culturels des programmes de CIC, et à déceler les éventuelles interactions avec l'environnement. L'application de cette mesure est en cours.	a) Au cours du dernier exercice, CIC a réalisé six cadres d'évaluation qui serviront de base dans l'avenir pour évaluer les répercussions des programmes de CIC. À la fin du présent exercice, CIC en aura réalisé quatre autres.
2. Intégrer, au cycle annuel de planification des activités et de présentation de rapports sur le rendement de CIC, les processus utilisés pour mettre à jour la stratégie et faire rapport à son sujet. Le rapport intégré sur la mesure du rendement devait commencer à être présenté en 1999, et la planification intégrée, en 2000.	a) De l'information sur la Stratégie de développement durable, notamment sur les engagements pris et sur le rendement, figure chaque année dans le *Rapport sur les plans et les priorités* et dans le *Rapport ministériel sur le rendement*.
3. Intégrer les considérations environnementales dans les activités courantes, en établissant et en mettant en oeuvre un système de gestion environnementale qui servira de cadre aux projets axés sur la gestion du parc automobile, les approvisionnements et la gestion des installations (y compris la réduction des déchets, l'efficacité énergétique et la conservation de l'eau).	a) Les progrès réalisés sont exposés en détail ci-dessous.
Gestion du parc automobile	
4. Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action afin de respecter la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor relative aux véhicules automobiles. Échéance prévue pour l'adoption de la mesure : 1999.	a) Une version provisoire des plans à suivre pour respecter la nouvelle politique du SCT sur les véhicules motorisés est terminée; elle fait actuellement l'objet de discussions à l'interne. b) CIC a respecté toutes les dispositions de la *Loi sur les carburants de remplacement* du SCT pour les exercices 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000. c) Le Ministère a aussi examiné des

	options pour optimiser le parc automobile en étudiant la faisabilité et la rentabilité de solutions de rechange en matière de transport régional.
5. Voir à ce que le nouveau système financier permette de saisir les données relatives à la location quotidienne de véhicules par les employés ainsi que les données concernant les dépenses liées aux taxis, selon le lieu. Échéance prévue pour l'adoption de la mesure : 1998.	a) Un système financier (SAP) a été mis en oeuvre afin de consigner quotidiennement les données relatives à la location de véhicules et aux dépenses liées aux taxis, selon le lieu.
6. Optimiser le parc automobile en augmentant l'utilisation annuelle moyenne par véhicule. Échéance prévue pour l'adoption de la mesure : 1999.	a) Le kilométrage annuel moyen de l'ensemble du parc automobile de CIC est passé de 15 933 km en 1997-1998 à 17 626 km en 1998-1999. Cela représente une augmentation de 10,6 % de l'utilisation annuelle par véhicule, mais on accuse toujours un retard par rapport à l'objectif initial, qui était de porter le kilométrage annuel moyen à 20 000 kilomètres.
7. Établir des méthodes et des procédures afin d'officialiser l'affectation des véhicules et de restreindre l'utilisation des véhicules à des fins administratives. La mesure devait avoir été prise en 1998.	a) Même si aucun progrès n'a été réalisé jusqu'à maintenant, CIC compte examiner, dans le cadre de sa deuxième Stratégie de développement durable, les méthodes actuellement utilisées pour contrôler l'utilisation.
8. Évaluer les véhicules et les pratiques dont le rendement énergétique est le plus élevé pour les activités de CIC et établir une politique pour leur sélection. L'ébauche de la politique devait être terminée en 1998, et l'identification et le remplacement des véhicules dont le rendement énergétique est moins élevé se poursuit.	a) La politique a été rédigée, et on a mis au point un système permettant de faire rapport sur la consommation annuelle de carburant des véhicules. b) L'analyse de la consommation de carburant des véhicules et l'achat de véhicules dont le rendement énergétique est plus élevé sont en cours, là où c'est possible.
9. Améliorer le suivi de l'entretien des véhicules pour s'assurer que les émissions et la consommation de carburants sont réduites le plus possible. Échéance prévue pour l'adoption de la mesure : 1998.	a) On a mis en place un contrat de gestion des véhicules pour aider à assurer le suivi de toutes les transactions effectuées par cartes de crédit pour chaque véhicule, afin d'uniformiser l'approche adoptée par le Ministère à l'égard de l'entretien des véhicules.
10. Faire connaître et promouvoir les meilleures pratiques possibles en matière de gestion du parc automobile.	a) CIC a participé aux travaux du comité de gestion du parc automobile du SCT. b) On remettra sur pied un comité national pour faire connaître les

	normes de gestion du parc automobile.
Approvisionnements	
11. Élaborer une politique en matière d'approvisionnement tenant compte des considérations environnementales, des rôles et des responsabilités en matière de gestion et d'établissement de rapports. Échéance prévue pour l'adoption de la mesure : 1998.	a) On a élaboré un cadre stratégique pour la gestion du matériel environnemental.
12. Élaborer un guide sur l'écologisation des approvisionnements, et le distribuer aux agents chargés des achats. La mesure devait avoir été prise en 1998-1999.	a) Ce guide n'a pas été réalisé en raison des difficultés que posait l'identification de produits écologiques. b) CIC travaillera avec ses partenaires en vue de repérer les produits écologiques et de communiquer des directives aux agents ministériels chargés des achats.
13. Examiner et modifier les marchés de service afin d'intégrer les considérations environnementales, dans la mesure du possible. Échéance prévue pour l'adoption de la mesure : 1998.	a) Divers produits recyclés ou à bon rendement énergétique sont mentionnés dans les marchés de service de plusieurs régions.
Gestion des installations	
14. Contribuer au respect de l'engagement pris par le gouvernement de réduire ses déchets en participant à des programmes reposant sur le principe des 4R (réduire, réutiliser, recycler, récupérer). Échéance prévue pour l'adoption de la mesure : 1998-1999.	a) Des programmes de recyclage ont été mis en place dans toutes les régions du pays. b) Le rapport sur les nouvelles initiatives qui pourraient être mises en oeuvre est terminé. c) On a désigné des coordonnateurs régionaux pour promouvoir les initiatives 4R. d) Des messages ont été diffusés aux employés pendant la mise en oeuvre du programme « Non aux déchets » à l'administration centrale et pendant les activités de la semaine annuelle de l'environnement.
Stratégie de communication	
15. Élaborer une stratégie de communication comportant une campagne générale de sensibilisation à la protection de l'environnement et son examen annuel. Échéance prévue	a) CIC a envoyé des messages à tous les employés pendant la mise en oeuvre de son programme amélioré de recyclage. On a fait la promotion des objectifs et des

pour l'adoption de la mesure : 1998.	principes du développement durable auprès des employés de CIC à l'occasion de la campagne ministérielle de sensibilisation à l'environnement tenue en 1997, de la campagne « Non aux déchets » tenue en 1998, et de la Semaine de l'environnement tenue en 1999 et en 2000. b) On a versé dans le site Intranet CIC Explore et dans le site Internet du Ministère de l'information sur la Stratégie de développement durable de CIC afin de sensibiliser les gens au développement durable.
Établissement de partenariats	
16. Encourager les partenaires de CIC fournissant du matériel et des installations à jouer un rôle de leadership pour ce qui est d'incorporer les spécifications environnementales dans les offres permanentes, les baux et autres activités ayant trait à la gestion du matériel et des installations.	a) Les discussions se poursuivent dans tous les volets connexes des expertises communes et des responsabilités partagées.

[haut]

SECTION IV : CONSULTATIONS

En vue de planifier et d'élaborer la deuxième stratégie de développement durable de CIC, on a consulté les partenaires, clients et intervenants du Ministère et, à l'interne, les employés de CIC. Ces consultations avaient pour objet d'obtenir des commentaires au sujet des priorités stratégiques de CIC en matière de développement durable ainsi que des idées quant aux objectifs que le Ministère pourrait poursuivre au cours des trois prochaines années dans le cadre de son mandat. Les représentants des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont exprimé des avis variés, qui sont résumés ci-après.

Coordination horizontale

Stratégie de développement durable pour le Nord

En novembre 1999, le Ministère a participé à des consultations interministérielles qui ont eu lieu à Whitehorse, à Yellowknife et à Iqaluit. Ces consultations devaient servir à l'élaboration d'une Stratégie de développement durable fédérale pour le Nord. CIC a préparé un document de consultation afin d'amener les participants à discuter de la façon dont on pourrait contribuer à l'édification de collectivités écologiques tant en s'appuyant sur le Nord lui-même que sur l'immigration. Les participants des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont indiqué qu'ils préféraient que le gouvernement fédéral s'attache à améliorer les perspectives et la situation des habitants du Nord plutôt qu'à y attirer des

immigrants. Ils ont ajouté que le gouvernement fédéral devrait s'efforcer, dans le cas où il y aurait immigration, d'y attirer des personnes sensibilisées à l'environnement et qui partageraient le souci et le profond respect qu'ont les gens du Nord pour leur milieu.

Participation au Forum des leaders sur le développement durable

Le 4 avril 2000, le Ministère a participé à un forum interministériel organisé pour, d'une part, étudier les principaux défis et possibilités qui se présentent au Canada dans le domaine du développement durable et, d'autre part, formuler des options à envisager pour relever ces défis [note 3]. Ce forum regroupait des cadres supérieurs du gouvernement, les dirigeants d'organisations non gouvernementales, ainsi que des représentants de groupes écologiques, d'organisations autochtones et d'instituts de recherche.

Dans le cadre des efforts déployés pour coordonner la planification du développement durable et faciliter l'intégration de ses trois dimensions, CIC, Patrimoine canadien et Développement des ressources humaines Canada ont préparé un document de travail sur les aspects sociaux et culturels du développement durable. Ce document soulignait l'importance de mieux comprendre les trois volets du développement durable pour assurer l'intégration du processus décisionnel. Il soulignait de plus la nécessité de tenir davantage compte de l'interdépendance des sociétés et des cultures, de la croissance économique, et de l'incidence de nos activités sur le milieu naturel.

Les participants sont arrivés à la conclusion que le gouvernement fédéral devait formuler une vision et des objectifs en matière de développement durable; établir une orientation et coordonner les activités des ministères; et, enfin, faire participer les Canadiennes et les Canadiens à la prise des décisions concernant le développement durable.

Consultations sur la deuxième Stratégie de développement durable de CIC

Au cours de l'été 2000, CIC a préparé un document [note 4] proposant des priorités stratégiques et des mesures qui pourraient être prises en faveur du développement durable. Pour élaborer ce document, CIC s'est inspiré des thèmes et sujets de préoccupation communs qui avaient été formulés lors de l'élaboration de sa première stratégie de développement durable et lors de consultations ultérieures. On a soumis le document aux représentants d'autres ministères fédéraux, des provinces et des territoires, à des municipalités, à des organisations autochtones, à des groupes écologiques, à des organismes offrant des services aux immigrants, à des établissements d'enseignement, ainsi qu'aux employés du Ministère. On l'a également affiché sur le site Internet de CIC pour recueillir les commentaires des autres intervenants et de la population.

Les participants ont formulé des commentaires essentiellement favorables, et ont appuyé d'une façon générale les objectifs de CIC ainsi que les orientations et mesures proposées en faveur du développement durable. Les sujets de préoccupation qui sont ressortis des séances de consultation sont répartis ci-après entre les thèmes suivants : favoriser une prise de conscience du développement durable; favoriser une meilleure compréhension des défis que présentent les politiques d'immigration du Canada sur les plans économique, environnemental et social; contribuer à l'établissement d'une industrie concurrentielle en facilitant l'accès à l'expertise étrangère.

a) Favoriser une prise de conscience du développement durable

- Dans la stratégie, il faudrait considérer le développement durable sous un angle mondial plutôt que national.
- Il faut mettre à jour la définition de développement durable qui tiendra davantage compte des impératifs économiques, sociaux et environnementaux.
- Plutôt que de s'attacher à promouvoir une prise de conscience du développement durable, il serait plus efficace que le Ministère s'engage à assurer un *accès* véritable à l'information existant sur le sujet.
- Le Ministère doit établir des mesures et des cibles précises pour que les activités courantes respectent davantage les principes du développement durable.
- Il serait utile que CIC fasse comprendre l'importance que présente la diversité culturelle pour le dynamisme de la société civile. La diversité culturelle et la sauvegarde de la diversité biologique sont des éléments fondamentaux du développement durable, et ils sont d'une importance capitale pour faire avancer le développement durable sur les plans social et culturel.

b) Favoriser une meilleure compréhension des défis et des possibilités que présentent les politiques d'immigration du Canada sur les plans économique, environnemental et social

- Certains ont insisté sur l'importance de tenir compte des besoins régionaux et du développement durable des différentes régions du pays.
- Les liens existant entre les politiques sur la démographie, les niveaux d'immigration et le développement durable ont suscité beaucoup d'attention, mais des opinions divergentes ont été exprimées à ce sujet. Cependant, les participants se sont généralement accordés pour demander au Ministère d'étudier la façon dont la répartition de la population et des immigrants influe sur le développement durable dans les domaines social, économique et environnemental.
- Dans les discussions et consultations intergouvernementales sur les politiques d'immigration, il faudrait tenir compte des facteurs économiques, sociaux et environnementaux.
- CIC peut aider les collectivités en appuyant les efforts que celles-ci déploient pour faire face au chômage, au sous-emploi et à l'exclusion.
- L'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants contribuent à la durabilité économique. Mieux intégrés, les nouveaux arrivants deviennent plus rapidement productifs.
- D'une façon générale, de nombreuses personnes ont insisté pour que la deuxième stratégie de CIC renferme des objectifs clairs et propose des mesures concrètes.
- Il faudrait également mettre l'accent sur l'étude et la mesure de l'impact des politiques et des plans, et donner des exemples concrets de bonne planification à long terme.

c) Contribuer à l'établissement d'une industrie concurrentielle en facilitant l'accès aux compétences

- CIC doit trouver un juste milieu entre la nécessité d'attirer les étudiants étrangers et de les retenir, tout en ne compromettant pas les efforts faits par les autres pays en matière de développement durable en les

encourageant à demeurer au Canada.

- Il est nécessaire d'investir dans les compétences non seulement pour accroître les retombées de l'immigration dans les domaines social, économique et environnemental, mais aussi pour faire face aux difficultés que peut soulever l'intégration. De nombreuses personnes ont exprimé l'avis que tout investissement dans les compétences doit comporter la suppression des obstacles empêchant l'accès aux métiers et aux professions.

Un plan d'action triennal plus précis a été élaboré à la lumière des commentaires formulés dans le cadre des consultations tenues par CIC au cours de l'été et après avoir examiné les politiques et programmes de CIC. Ce plan tient compte des suggestions pertinentes qui ont été formulées, surtout celles concernant la nécessité de définir clairement les mesures à prendre, les étapes à suivre, les cibles à atteindre et les échéances à respecter.

[haut]

SECTION V : PLAN D'ACTION

À CIC, l'application des principes de prise de décisions intégrée, d'équité et de qualité de vie a mené à l'engagement de promouvoir la croissance économique, le bien-être de la société et une saine gestion de notre milieu naturel. À cette fin, on a élaboré un plan d'action qui prévoit l'intégration des dimensions environnementale, économique et sociale du développement durable à la planification et la réalisation des objectifs du Ministère.

Ce plan d'action a été dressé à la lumière des commentaires exprimés lors des consultations et en tenant compte des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs fixés dans notre stratégie de 1997. Le plan pour 2001-2003 s'attache à poursuivre l'excellence au chapitre de l'écologisation des activités ministérielles, à sensibiliser les gens au développement durable, à renforcer la capacité du Ministère de prendre des décisions intégrées, et à adopter des mesures internes afin d'assurer l'obtention des résultats escomptés.

Le développement durable et son application dans le cadre du mandat de CIC est un processus en constante évolution. Le Ministère doit mieux comprendre ce qu'est le développement durable et la façon dont celui-ci est lié à ses politiques et programmes. Le Ministère a donc relevé le défi d'établir un équilibre entre les considérations environnementales et les buts qu'ils poursuit d'une façon plus générale dans les domaines social et économique. Cette démarche est conforme aux objectifs que CIC s'est fixé, à savoir :

- **réduire le plus possible les effets néfastes des activités du Ministère sur l'environnement** en mettant sur pied un système de gestion environnementale qui réponde aux problèmes posés par la gestion du parc automobile, de l'approvisionnement et des installations;
- **sensibiliser** le personnel du Ministériel, les clients et les intervenants **aux principes et aux objectifs du développement durable** en élaborant une stratégie de communication, en offrant un accès véritable à l'information sur le développement durable, et en présentant le développement durable comme une des valeurs attachées à la citoyenneté canadienne;
- **mieux intégrer les considérations environnementales aux processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions** en améliorant les connaissances du Ministère, en abordant les processus de planification,

d'élaboration de politiques et de mise en oeuvre sous un angle environnemental, et en évaluant les considérations environnementales lors de la préparation des mémoires au Cabinet;

- **promouvoir la reddition de comptes et assurer la conformité** en évaluant l'impact des programmes de CIC sur le développement durable, en créant un groupe de travail interministériel, en mettant au point des mécanismes pour mesurer le rendement et en l'appliquant pour évaluer les progrès accomplis.

Les plans adoptés pour atteindre chacun de ces objectifs témoignent de l'engagement de CIC à poursuivre les buts fixés dans sa première stratégie, à préciser les engagements qui sont pertinents pour les politiques et programmes actuels, et à trouver de nouveaux moyens de se rapprocher de son objectif à long terme, à savoir parvenir à une prise de décisions intégrée. Le Ministère verra à ce que les résultats de l'évaluation de sa première stratégie servent à mieux appliquer les principes de base du développement durable à ses activités actuelles et futures.

Mesure à prendre	Indicateurs de rendement
I. Réduire le plus possible les effets néfastes des activités du Ministère sur l'environnement.	
1. Faire savoir à notre personnel à l'étranger que le Ministère appuie les mesures prises par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) pour écologiser ses installations à l'étranger, notamment fournir les statistiques demandées sur les mesures de référence pour les pratiques touchant la consommation d'énergie et l'approvisionnement. *Responsabilité : Région internationale*	a) Veiller à ce que les gestionnaires des centres de responsabilité (CR) disposent de la liste de contrôle établi par le MAECI à l'intention des bureaux à l'étranger.
Système de gestion environnemental *Responsabilité : Finances et Administration*	
2. Établir, de concert avec d'autres ministères gouvernementaux, un ensemble d'indicateurs relatifs à des domaines d'intérêt commun.	a) Participer aux activités du groupe de travail interministériel sur la mesure du rendement pour des activités gouvernementales durables. b) Examiner les indicateurs provisoires (2001). c) Utiliser les indicateurs pour mesurer le rendement (2003).
3. Promouvoir de façon continue les avantages offerts par l'écologisation du parc automobile, de l'approvisionnement et des installations.	a) Communiquer les politiques et de l'information aux personnes chargées d'assurer la gestion durable du parc automobile, de

	l'approvisionnement et des installations (2001). b) Établir une mesure de référence permettant de déterminer le nombre d'employés qui bénéficieraient de séances de sensibilisation sur l'écologisation du parc automobile, de l'approvisionnement et des installations (2001). c) Concevoir des séances de sensibilisation sur la gestion du parc automobile, de l'approvisionnement écologique et des installations (2001). d) Commencer à donner les séances (2002).
4. Trouver des documents pertinents sur les initiatives et les politiques d'écologisation ainsi que sur les réalisations accomplies dans ce domaine, et en assurer la disponibilité.	a) Mettre sur pied un centre de documentation dans le cadre du système de gestion environnementale (2002-2003).
Parc automobile	
5. Saisir toutes les occasions qui se présentent pour contrôler la durabilité du parc automobile du Ministère, élaborer des normes nationales, et adopter une approche uniforme pour conserver et trouver les données relatives à l'utilisation des véhicules.	a) Remettre sur pied le comité national du parc automobile (2001). b) Appliquer des normes nationales pour l'achat et l'entretien des véhicules et le repérage des données relatives aux véhicules (2001). c) Définir les besoins en matière de rapports, puis concevoir une nouvelle méthode pour enregistrer les données sur les nouveaux véhicules (2001-2002), notamment : • le nombre de véhicules; • le nombre de kilomètres parcourus annuellement; • le nombre de véhicules dans le système de gestion des véhicules qui font état d'une consommation d'essence; • le nombre de véhicules pour lesquels on dispose de dossiers d'utilisation complets; • le nombre de kilomètres (enregistré par les compteurs

	kilométriques) entré mensuellement par les régions dans le cadre du nouveau système des gestion des véhicules (2002-2003).
Approvisionnement	
6. Mettre la dernière main, avec les ministères responsables, au guide d'approvisionnement écologique destiné aux agents d'approvisionnement, et le transmettre aux gestionnaires des CR.	a) Repérage de produits écologiques avec les ministères responsables (2001). b) Transmission des directives à tous les gestionnaires des CR (2002-2003).
7. Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie pour freiner l'épuisement des ressources.	a) Examiner le niveau actuel de consommation de papier et de matériel de bureau à l'administration centrale (2001), et évaluer la possibilité de faire la même chose dans les régions (2002). b) Établir des mesures de référence en étudiant les pratiques actuelles en matière d'approvisionnement en papier (2001).
Gestion des installations	
8. Mettre tout en oeuvre pour optimiser l'utilisation de l'espace et élaborer des programmes de modernisation avec les responsables des installations.	a) Déterminer les installations où il conviendrait de prendre des mesures d'optimisation de l'utilisation de l'espace et de modernisation (2000-2003).
II. Sensibiliser le personnel du Ministère, les clients et les intervenants aux principes et aux objectifs du développement durable.	
1. Élaborer une stratégie de communication afin de sensibiliser le personnel aux enjeux du développement durable. *Responsabilité : Communications; Politique, planification et recherche stratégiques; Finances et administration*	a) Étendre les activités ministérielles de sensibilisation. b) Préparer des messages à l'intention des employés du Ministère, et les diffuser par voie électronique (2001). c) Tenir à jour les sites Internet et Intranet de CIC (en permanence). d) Activités et attribution de prix dans le cadre de la Semaine de l'environnement (2001).
2. Offrir un accès véritable à l'information sur le développement durable.	a) Traiter du développement durable dans la publication *Le Canada et les nouveaux arrivants*, remise à l'étranger aux immigrants

Responsabilité : Intégration; Région internationale; Politique, planification et recherche stratégiques; bureaux régionaux.	ayant reçu leur visa (2001). b) Fournir aux bureaux régionaux, aux bureaux à l'étranger et aux fournisseurs de services de l'information sur le développement durable qui pourra être affichée et être utilisée dans le cadre des séances d'orientation destinées aux nouveaux arrivants (2001).
3. Promouvoir le développement durable comme une des valeurs attachées à la citoyenneté canadienne. *Responsabilité : Intégration; Politique, planification et recherche stratégiques.*	a) Préparer de la documentation présentant le développement durable comme une des valeurs attachées à la citoyenneté (2001). b) Semaine de la citoyenneté (2001) : Dans la documentation remise aux nouveaux arrivants, traiter de la responsabilité qui leur incombe de contribuer au bien-être du Canada dans les domaines social, économique et environnemental.
III. Mieux intégrer les considérations environnementales aux processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions du Ministère.	
1. Améliorer les connaissances de CIC en renforçant sa capacité de recherche et d'analyse. *Responsabilité : Politique, planification et recherche stratégiques; projet Metropolis; Gestion et technologies de l'information; Projet de Système mondial de gestion des cas; Unité de planification des opérations stratégiques; Bureau de gestion moderne*	a) Obtenir des recherches et de l'information sur les programmes de CIC au moyen d'initiatives comme le projet de gestion mondiale des cas/Gouvernement en direct, l'entrepôt de données, la stratégie de mesure du rendement et le projet Metropolis. b) Participer à des réseaux de recherche et à des groupes de travail afin de recueillir de l'information sur le développement durable lui-même et sur la façon de l'aborder, et de considérer les enjeux stratégiques horizontaux sous l'angle de la citoyenneté et de l'immigration. c) Veiller à ce que le personnel et les décideurs chargés des politiques et des programmes aient accès à l'information nécessaire sur les répercussions sociales, économiques et environnementales des politiques et des programmes de CIC.
2. Aborder les processus de planification, d'élaboration de politiques et de mise en ceuvre sous un angle	Participer aux travaux de réseaux interministériels, tel le Projet de recherche sur les politiques, et aux

environnemental. *Responsabilité : Politique, planification et et recherche stratégiques; Sélection; Intégration*	consultations menées par ces réseaux afin de déterminer les options à envisager pour incorporer un volet environnemental aux politiques et aux programmes. Veiller à ce que les considérations relatives au développement durable entrent en ligne de compte dans les consultations sur le plan d'immigration menées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux et des intervenants.
3. Lors de la présentation de mémoires au Cabinet, intégrer une évaluation stratégique des considérations environnementales. *Responsabilité : toutes les directions générales préparant des mémoires au Cabinet.*	a) Préparer des mémoires au Cabinet comprenant, s'il y a lieu, une évaluation stratégique des considérations environnementales (2001).
IV. Promouvoir la reddition de comptes et assurer la conformité.	
1. Évaluer l'impact des programmes de CIC et relever, dans la mesure du possible, les interactions avec les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. *Responsabilité : Politique, planification et et recherche stratégiques*	a) Tous les cadres d'évaluation devront, le cas échéant, tenir compte de l'incidence des politiques et des programmes de CIC sur le développement durable (2001).
2. Créer un groupe de travail intraministériel afin d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs de développement durable. *Responsabilité : Politique, planification et et recherche stratégiques*	a) Évaluation annuelle des initiatives de développement durable pour en faciliter la communication dans le *Rapport ministériel sur le rendement* et le *Rapport sur les plans et les priorités*.
3. Concevoir, mettre en oeuvre et améliorer continuellement les mesures du rendement afin d'évaluer les politiques et les programmes du Ministère. *Responsabilité : Politique, planification et et recherche stratégiques*	a) Préparer et diffuser un cadre pour la mesure du rendement.

[haut]

SECTION VI : CONCLUSION

La voie du progrès

Le gouvernement du Canada est déterminé à intégrer le développement durable dans sa prise de décisions et à le considérer comme essentiel pour assurer une meilleure qualité de vie aux Canadiennes et aux Canadiens, aujourd'hui et dans les années à venir. Il s'agit d'une démarche à long terme qui tient pleinement compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux, qui reconnaît l'interdépendance des activités nationales et internationales, et qui favorise l'établissement de partenariats entre tous les secteurs de la société.

L'objectif d'une prise de décisions intégrée a pour corollaire la promotion de l'équité et de la qualité de vie pour les générations actuelles et à venir. Ces notions paraissent d'autant plus importantes à CIC que celui-ci procède à l'évaluation de son actuelle Stratégie de développement durable et qu'il étudie les améliorations à apporter.

Pour que CIC poursuive son apprentissage et que ses engagements puissent se matérialiser, il devra appliquer les leçons tirées de stratégies antérieures, améliorer la planification, appliquer des mesures pour atteindre ses objectifs stratégiques, prendre les mesures correctives nécessaires, et veiller à ce qu'il existe des mécanismes de soutien. C'est seulement en procédant ainsi que CIC peut vraiment s'attendre à améliorer son rendement et à obtenir des résultats.

« Nous avons les moyens d'assurer un développement durable – de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. »
Commission mondiale sur l'environnement et le développement

Afin d'assurer la durabilité pour les générations à venir, il faut s'engager à travailler à l'avènement d'une économie et d'un environnement plus sains, susceptibles d'assurer le bien-être des Canadiennes et des Canadiens et de tous les habitants de la planète. Ces objectifs sont étroitement liés et ne peuvent être atteints indépendamment les uns des autres. Le Ministère améliorera sa capacité d'évaluer et de relever les défis présentés par les répercussions environnementales, économiques et sociales de ses politiques et programmes. Ce n'est qu'à la condition de reconnaître et de traiter uniformément ces défis que CIC pourra prendre des décisions éclairées pour bâtir l'avenir.

---

1. En vertu de l'Accord Canada-Québec, il incombe au Québec de fixer ses propres niveaux d'immigration, d'établir ses propres critères pour la sélection des immigrants indépendants, et de sélectionner tous les immigrants indépendants et les réfugiés se trouvant à l'étranger qui comptent s'établir au Québec. Un certain nombre d'autres provinces ont signé des ententes avec le gouvernement fédéral relativement à la prestation de services d'établissement et d'intégration. Certaines provinces ont également signé des ententes en vertu desquelles elles participent plus directement à la sélection des immigrants indépendants.

2. Le système de gestion environnementale (ISO 14001) est un ensemble de normes de gestion environnementale établi par l'Organisation internationale de normalisation.

3. Pour un résumé des résultats du forum, voir : http://www.nrtee-trnee.ca/fre/features/LEADERS' FORUM EXECUTIVE SUMMARY_F.html

4. On trouvera ce document à

http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/politique/sdd/sdd-consultations.html

Revenir à l'index de la Stratégie de développement durable

CIC en bref | Fonctionnement | Politique et législation

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Services en ligne | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2001 02 13

Avis importants